

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le trois septembre deux mille vingt à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le trente août deux mille vingt.

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, CERCEAU Fabrice, Mmes DAVID Eliane, CHAUVET Mélanie, DELAIRE Sylvie, GILLET Maryvonne, GOURDON Corinne, MARTINEAU Marthe Mrs AUPY Christophe, BUGEAU Bruno, LIAIGRE Xavier, MARATHE Freddy

Membres absents : Mme POTET Christiane, Mrs GERGOUIL Patrick, RICHARD Christophe

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme DAVID Eliane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1. LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Travaux d'été
 - o Acacia à couper sur le terrain de boule, les racines font des dégâts dans les propriétés en bordures.
- Renouvellement de contrat
 - o M. Jourdain David à partir du 01/09 jusqu'au 31/12/2020 à temps complet pour le remplacement de M. Lehay
 - o M. Bonneaud Roland : contrat de 16 heures hebdomadaire à compter du 01/08
 - o M. le Maire évoque la possibilité d'ouvrir un poste de 19 heures en complément du contrat de M. Bonneaud.
 - o Point sur l'organisation de la rentrée des classes.

2. TRAVAUX ET ACHATS DIVERS

- ❖ Une réunion de lancement d'études a été organisée avec EAU 17, la RESE et le Département pour des travaux route de la forêt et route de la verrerie. Après inspection, il s'avère que le réseau d'assainissement doit être réhabilité et le réseau d'eau renouvelé. Par la suite, le département réalisera une réfection de la voirie sur la RD 252.
- ❖ EAU 17 a programmé les travaux de reprise des six branchements et l'abandon de la conduite de Ø 80 fonte, rue de la croix blanche, pour la première semaine de septembre.
- ❖ A la Salle des fêtes, il a été constaté la présence de fourmis dans le nouveau local. Un traitement insecticide a été effectué. Une vérification sur la disparition des insectes sera réalisée prochainement.
- ❖ PATA réalisé cet été
- ❖ Les 9 et 10 septembre, la société SOCOTEC viendra effectuer la vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux
- ❖ Déchets :
 - rajout d'un conteneur jaune à SEGOR après validation par la CDCHS.
 - rajout d'un bac jaune et un bac noir au château (privé) à la demande des propriétaires Messieurs de DAMPIERRE
- ❖ Devis reçus
 - Ecole : travaux dans la cour pour l'évacuation des eaux de pluie par l'Entreprise Cochain : 5 640 € TTC
 - Remplacement Menuiserie logement Mme Nicol : 1 volet fenêtre, 1 volet porte d'entrée, 1 fenêtre et 1 porte d'entrée par AM menuiserie : 3461,51€
 - Remplacement vitrage école suite à sinistre : 920 € TTC (demande de prise en charge par l'assurance)
- ❖ Devis validés
 - Remplacement du moteur du volet roulant du logement boulangerie par Ets Durand : 706,84 € TTC validé le 18/08
 - Fourniture grille de défense acier + pose par MCCO : 882,72 € TTC validé le 01/08
 - Entretien de voiries par enrobés projetés par Atlantic route : 22 312,50€ le 25/07

- Remplacement demi ferme sur le porche devant la cantine + habillage par MOCO : 1353,00 € TTC le 25/07
 - Fourniture armoire porte battantes par Prolians : 526,38€ le 23/07
 - Fourniture et pose meuble mélamine pour local technique du pôle médical par AM menuiserie: 420€ le 23/07
 - Fourniture et pose plan de travail + révision des 2 passes plats pour la salle des fêtes par AM menuiserie : 816€ le 16/07
 - Feuille d'arrêt pour store par Ets Durand : 69,30 € TTC le 18/08
 - Réfection de voirie par SOPOTP : 102 816,00 €
- ❖ Devis à demander
- Portail logement 3 impasse du pommier d'amour à réparer ou remplacer
- ❖ Attente de devis pour le parafoudre de l'église
 - ❖ Un Bouquet de fleurs a été offert à Mr et Mme ALLAIN pour leurs 50 ans de mariage
 - ❖ La SOBECA va entreprendre un état de lieux de l'éclairage public dans le mois.

3. PRIX REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article 8 de la convention passée avec la société Poitou resto concernant le réajustement des prix avec une actualisation en avril 2019 avec un effet au 1^{er} septembre 2020.

Suite à l'actualisation effective à partir du 01/09/20 et valable pour l'année scolaire 2020/2021, le montant du repas facturé à la commune passe de 2,8473 € TTC à 2,9186 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord au prix proposé soit 2,9186 € TTC par repas livré,
- décide de porter à 2,92 € le prix du repas de cantine scolaire pour les élèves et professeurs de l'école primaire de Plassac à compter du 1^{er} septembre 2020.

De plus, M. le Maire informe avoir rencontré M. Berlioz, responsable suivi clientèle de Convivio, afin de négocier le coût des repas non commandés et revoir les termes du contrat.

En effet, le contrat stipule que le prix du repas pour l'année scolaire 2019-2020 est calculé sur la base de 6300 repas annuelle. En cas de diminution de la fréquentation de + 10 %, les repas manquants devait être facturés 0,30 € HT par couverts.

Pendant la période de pandémie, pour les 1122 couverts non commandés, Convivio demandait une indemnisation de 0,70 € soit 863,94 € TTC.

Après négociation, la société a proposé de prendre en charge 0,40 € par couvert, soit un reste à charge pour la commune de de 366,30 € TTC (0,30 € par repas), comme prévu initialement dans le contrat.

4. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie comme suit :

les mardi jeudi et Vendredi 9h-12h / 16h-18h

le mercredi 9h-12h

Et le samedi matin sur rendez-vous,

Par ailleurs, M. le Maire indique les modifications d'horaire d'ouverture n'entraînent aucune modification d'horaire de travail du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la modification des horaires d'ouverture au public de la mairie comme présentée ci-dessus
- décide de mettre en œuvre cette modification à compter du 8 septembre 2020.

5. TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

M. le Maire rappelle que le prix de vente du mètre carré de terrain dans le cimetière communal est fixé à 6,10 € depuis 1994 soit 15,25 € pour l'achat d'une place.

Le tarif fixé pour un emplacement d'1 mètre carré au jardin d'urnes est fixé depuis 2012 à 45 €.

Au vu des derniers investissements (agrandissement du jardin d'urnes, achat d'un logiciel de gestion des concessions et d'une stèle pour le jardin du souvenir) et de l'entretien, M. le Maire propose d'unifier le tarif à 45 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Fixe à compter du 3 septembre 2020 le tarif des concessions au cimetière à 45 € le mètre carré.

6. TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE (CREATION D'UN POSTE VACANT), ET FIXATION DES RATIOS

M. le Maire indique que Mme GALLOT Sylvie est inscrite sur le tableau d'avancement 2020 au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Afin de la nommer à ce grade, il convient :

- de créer le grade correspondant par voie de délibération ;
- de déterminer un taux de promotion fixé par délibération après avis du Comité technique ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Vu le budget communal

Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 1er novembre 2020. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

7. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT SUR EMPLOI PERMANENT (LOI N°84-53 MODIFIEE – ART. 3-1)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- Le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement,
- de fixer la rémunération des agents de remplacement au premier échelon de la grille de rémunération afférente au grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent;
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget.
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

8. DEVIS REFECTION DE VOIRIE

M. le maire présente au conseil municipal trois devis concernant la réfection des voies communales 27 et 36 :

- L'entreprise SOPOTP de Pons pour un montant de 85 680,00 € HT
- L'entreprise MALET de Blanquefort pour un montant de 95 340,00 € HT
- L'entreprise LPR TP de Bordeaux pour un montant de 92 820,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise SOPOTP et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

9. INSTALLATION D'UN MOBIL'HOME

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande émanant de M. Bravo et Mme Guérin, futurs propriétaires de la maison située 2 chemin des fanfarades au village de Marvillard, pour la mise en place d'un mobil 'home pendant la période des travaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande pour une période d'un an à partir de la preuve d'achat.

10. REFERENT TEPOS ET REFERENT SECURITE ROUTIERE

M. le Maire indique qu'il convient de nommer :

- un référent TEPOS (Territoire à énergie positive) qui sera le relais avec la CDCHS pour les questions énergétiques
- un référent de sécurité routière qui sera le relais de la politique locale de sécurité routière et le porteur, au sein de la collectivité et avec l'appui de la mission coordination sécurité routière, d'actions de sensibilisations de la population.

Mme GILLET est désignée pour représenter la commune dans ces deux commissions.

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Les sessions de formation obligatoire « vade-mecum de l'élu local » organisé par l'AMF sont complètes jusqu'en décembre 2020. De nouvelles dates de sessions seront communiquées ultérieurement.
- ❖ M. le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Me Brossier, informant du rejet de la requête présentée par M Reliaud visant à annuler la délibération portant approbation de la révision allégée du PLU, et le condamnant à verser à la commune 1200 € au titre des frais de justice.
- ❖ M. le Maire présente au conseil un courrier de remerciement des praticiens du pôle médical pour l'annulation des loyers commerciaux pendant la période du confinement. Ces derniers souhaitent rencontrer le conseil pour les remercier de vive voix autour d'un apéritif.
- ❖ M. le Maire informe le conseil du départ de M. Bertaux de la Trésorerie de Mirambeau. Il est remplacé par M. ERB Frédéric, Trésorier de Pons, par intérim.

12. REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

- ❖ Le 07/09 à 14h30 à la salle polyvalente de St Genis, 1 rue des Halles. Election des délégués du comité syndical du SDEER (M. Langlais)
- ❖ Le 09/09 à 14 h à la salle polyvalente de St Genis, 1 rue des Halles. Installation SIVU les petits loups (Mme Delaire, M. Langlais)
- ❖ Le 09/09 à 15 h 15 à la salle polyvalente de St Genis, 1 rue des Halles. Conseil syndical du SI du CEG (Mme Delaire, Mme Martineau)
- ❖ Le 09/09 à 16 h 30 à la salle polyvalente de St Genis, 1 rue des Halles. Conseil syndical du SIVOM (Mme Gillet, M. Langlais)
- ❖ Le 10/09 à 9h30 au foyer rural de Pont l'Abbé d'Arnoult, Election du conseil d'administration et du président de l'association des maires de Charente-Maritime (M. Langlais)
- ❖ Le 12/09 Carto cagouille départ de Plassac à 14h, départ toutes les minutes
- ❖ Le 16/09 à 9h30 , Rdv avec les experts pour la boulangerie (M. Langlais)
- ❖ Election sénatoriale le Dimanche 27/09 à La Rochelle (M. Langlais, M. Marathé, M. Aupy)

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		MARTINEAU Marthe	
POTET Christiane	Absente	AUPY Christophe	

DAVID Eliane		BUGEAU Bruno	
CERCEAU Fabrice		GERGOUIL Patrick	Absent
CHAUVET Mélanie		LIAIGRE Xavier	
DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne		RICHARD Christophe	Absent
GOURDON Corinne			